



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020-013

Objet :

**Budget Primitif 2020 du Camping Municipal.
Reprise anticipée des résultats de 2019.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h45 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCHE Christine – NADAL Olivier - MATEO Amélie - BENEZETH Béatrice

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à BLANES Michel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - VIDAL Véronique à SOTO Jean-François

Absents : MM. LEROY Annie – DEJEAN Anne-Marie - GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne - DELERIS Claudine – DUSFOUR Daniel

Convocation du 19 février 2020

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué, informe les membres du Conseil Municipal que :

- La section d'exploitation du Compte Administratif 2019 a été arrêtée avec un déficit de 32 355,23 € et la section d'investissement avec un excédent de 23 577,89 €.

Monsieur Marcel CHRISTOL propose une reprise anticipée du déficit de la section d'exploitation comme suit :

- 32 355,23 € en dépense de fonctionnement au compte 002 = solde d'exécution reporté.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **21 voix POUR (unanimité)**

✓ **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
M. le Maire
Jean-François SOTO